

Réunion publique Eau du Morbihan et CCBI

le 10^e juillet 2013 à 18^h 30 à la salle des Fêtes de Bangor

En juin 2010, à la suite de la décision de la CCBI, Communauté de communes de Belle-Île-en-Mer de construire une unité de dessalement et à son refus de donner des précisions sur le prix de l'investissement, son utilité, les risques de pollution en amont : 3 km de canalisation d'eau de mer et en aval : 4 km de canalisation de saumures polluées de produits chimiques nécessaires au dessalement. Nous avons créé l'association *Eaux douces*. Après des démarches officielles, et grâce à des informateurs et des associations aux niveaux local, départemental et régional nous avons récupéré les projets et les évaluations budgétaires.

Dossier documentaire

Conseil général du Morbihan, Saur, Eaux du Morbihan, industriels construisant des usines de dessalement, Sogreah, association Eaux et rivières de Bretagne etc. : tous les documents sont disponibles à l'association et sur son site.

Nous avons constaté que le problème de l'eau à Belle île est un problème de gestion d'une ressource existante et pérenne et pas un problème de rareté ou de pénurie.

Nous affirmons que :

- La pénurie n'existe pas (erreur de gestion, et d'entretien des captages par la SAUR, absence de surveillance des mairies et de la CCBI). Ce sont ceux qui ont fait l'erreur qui la masquent et proposent le dessalement.

- Les unités de dessalement n'ont jamais fonctionné utilement : mise en marche en avril 2006 alors que les barrages étaient pleins, précipitations suffisantes depuis 2006 (cf. relevés hebdomadaires de la SAUR de 2005 à 2010)

- La collecte d'eau par les trois barrages et les 6 captages permet l'approvisionnement des usagers même en année peu pluvieuse, (cf. relevés de la SAUR, données pluviométriques, compte rendu préfectoral sur le suivi de la crise de 2005 à avril 2006).

- Un dimensionnement des pompes en vallons et des canalisations de collecte des vallons améliorerait cette collecte (compte-rendu annuel de la SAUR de 2005 à 2010 propositions au gestionnaire)

Depuis trois ans nous demandons :

- Une vraie politique d'économie et de gestion respectueuse de l'eau
- L'entretien des ouvrages à l'automne et non pas au printemps
- L'examen de la valorisation d'autres captages en vallons
- Arrêtés municipaux et règlements prescripteurs au niveau des mairies et de la CCBI :
- Pas de piscine individuelle,
- Citernes d'eau de pluie pour les constructions neuves avec proposition d'utilisation et particulièrement les bâtiments publics (un bassin de rétention n'est pas une utilisation de l'eau de pluie).

Nous saluons la mise en place d'une campagne d'économie de l'eau faite actuellement par la Maison de la Nature CPIE grâce des subventions départementale et communale (obligation du Grenelle de l'environnement) mais qui dit subvention dit fragilité du projet et obéissance au donateur qui est par ailleurs le promoteur du dessalement.

Aujourd'hui :

La gestion de l'eau est confiée en totalité à Eau du Morbihan (syndicat départemental) qui est une structure publique de droit privé, gérée par un CA constitué en partie par des conseillers généraux. Elle est opaque pour l'utilisateur avec un montage de techniciens sachant et une centaine d'élus subissant. Un site a été ouvert <http://www.eaudumorbihan.fr> mais il est actuellement vide.

Le projet d'unité de dessalement redémarre avec une étude complémentaire faite par une structure, la SOGREAH qui a changé de nom et qui a relancé, à la demande d'Eau du Morbihan, un appel d'offres pour une étude de faisabilité.

Le contournement : la pompe à port Guen est remplacée par une pompe sur barge, le rejet en mer n'est pas résolu ou du moins pas connu, le prix de l'investissement est tenu secret.

Qui dit société à statut privé, dit pas d'obligation d'enquête publique ni de consultation de la population.

À Belle-Île l'eau est privatisée par les élus et une société publique de droit privé ! Un comble.

En conclusion

Le projet est politique et commercial ☐

Il vise à faire payer aux usagers de l'eau du département une unité de dessalement vendable aux communes touristiques de France

Il vise sous couvert d'une alarme à faire changer les lois par un décret autorisant l'utilisation, la transformation et la vente de l'eau de mer après dessalement.

Il vise à faire profiter les élus du département d'un effet de « modernité » et de « sauvetage » surtout profitable à leur carrière politique.

Nous sommes en période électorale pour deux ans, c'est à chacun de questionner les élus locaux, départementaux, régionaux et nationaux au cours de leur campagne et d'exiger des réponses qui les engagent.

En ce qui concerne la gestion de l'eau, la parole des élus locaux favorables au dessalement, en contradiction avec la politique générale de gestion raisonnée de l'eau, n'est plus crédible.

François Michelin coprésident de l'association **Eaux douces**

Perrine Barry coprésidente de l'association **Eaux douces**

Michou Delboy, trésorière de l'association **Eaux douces**

« Qui paie décide »

En politique : la parole n'engage que celui qui l'écoute